

Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G)

Siège social : Bujumbura - Burundi B.P : 3113 Bujumbura Tél : 21 8820

E-mail : oag@cni.cbinf.com

Bujumbura le .../.../2004

**A son Excellence le Président de la
République du Burundi avec les
assurances de notre plus haute
considération**

à Bujumbura

Objet : Préoccupations en rapport avec la récente
mise en place de la Cour des Comptes .

Excellence Monsieur le Président de la République,

L'Observatoire de l'Action Gouvernementale a suivi avec beaucoup d'intérêt le processus de mise en place de la Cour des Comptes et voudrait Vous faire part de ses observations, relatives à la loi n°1/002 du 31/03/2004 portant création, missions et fonctionnement de la Cour des Comptes au Burundi.

L'Observatoire de l'Action Gouvernementale, de par sa mission, salue la volonté de mettre en place un mécanisme de contrôle pour une gestion saine et transparente des biens publics, et susceptible de restaurer les meilleures pratiques dans la gestion du trésor public. Cependant, au regard des besoins, des attentes de la population et de l'état actuel caractérisé par une corruption généralisée, l'institution qui vient d'être mise en place est loin d'être celle qu'on pouvait attendre. En effet, après de nombreuses consultations, il ressort clairement que l'organe qui vient d'être mis en place est simplement réduit à une institution d'analyse des comptes de l'Etat, dépourvue de toute prérogative juridictionnelle, et ne pouvant donc pas être un mécanisme susceptible de prévenir et de réprimer les auteurs des détournements des deniers publics et des malversations économiques.

Il va sans dire qu'une Cour des Comptes qui n'a ni compétences juridictionnelles réelles, ni place dans la structure judiciaire normale, dont le contrôle ne s'étend pas à tous les mandataires, et dont les liens de fonctionnalité et de complémentarité avec d'autres institutions de contrôle ne sont pas clairs, ne mérite pas ce nom.

De plus, le recrutement des magistrats affectés à cette Cour a été plutôt dicté par un souci d'équilibrisme que de recherche de l'efficacité et de la rigueur, ce qui risque de paralyser cette cour en la réduisant en un instrument de protection des intérêts des uns et des autres et sans aucune indépendance vis-à-vis du pouvoir.

Par ailleurs, il est difficile d'établir la spécificité de cette Cour par rapport à d'autres institutions de contrôle existantes comme l'Inspection Générale des Finances. Hormis, l'inefficacité avérée de l'Inspection générale des Finances dans la répression des malversations économiques, il y a un risque de chevauchement entre sa mission et celle de la Cour des Comptes qui vient d'être mise en place.

De plus, le statut des magistrats de la Cour n'est pas bien précis, leur inamovibilité n'est pas garantie, ce qui réduit leur indépendance vis-à-vis de l'Exécutif. Egalement, l'écart considérable de traitements entre les cadres de cette Cour et ceux des juridictions pouvant délibérer sur les cas de malversations économiques risque de générer des frustrations difficiles à surmonter.

Excellence, il apparaît donc que la Cour des Comptes qui devrait être un instrument neutre et technique est complètement politisée et se retrouve plongée au centre des dualités et rivalités politiques, ethniques ou autres de nature à paralyser son fonctionnement et l'amener à couvrir les crimes plutôt que les réprimer.

En outre, il aurait été intéressant que la création de cette Cour fasse l'objet d'une vaste consultation afin qu'elle se base sur un état des lieux réel et puisse répondre aux attentes exprimées par la population.

Excellence Monsieur le Président de la République, ces critiques, sont à notre avis fondamentales et devraient être prises en compte. C'est pour cela que nous implorons votre bienveillance pour revisiter la loi afin que la Cour des Comptes puisse être un instrument efficace de prévention et de répression de la corruption et des malversations économiques.

Dans l'espoir que notre appel rencontre Votre diligente attention, nous Vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, les assurances de notre plus haute considération.

Pour l'Observatoire de l'Action Gouvernementale

Christophe SEBUDANDI

Président

C.P.I. à :

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale de Transition
- Honorable Président du Sénat
- Excellence Monsieur le Vice-Président de la République
- Monsieur le Ministre de la Bonne Gouvernance
- Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
- Monsieur le Ministre des Finances
- Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale
- Monsieur l'Ambassadeur de la Belgique au Burundi